

**Réseau National de Défense des Droits Humains  
(RNDDH)**

*Le RNDDH plaide pour une prise en charge  
effective des personnes déplacées*

9 décembre 2011

# Sommaire

	<b>Pages</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>II. Mise en contexte</b>	<b>2</b>
<b>III. Situation des personnes vivant dans les camps</b>	<b>4</b>
1. Mise en place de comités de camps	5
2. Environnement	6
➤ Situation géographique	6
➤ Toilettes et douches	6
➤ Poubelles et canaux pour les eaux usagées	7
3. Abri	8
4. Accès à l'eau	9
5. Accès à la santé	10
6. Sécurité	10
7. Nourriture et scolarisation	11
<b>IV. Expulsions</b>	<b>11</b>
<b>V. Présence de l'Etat</b>	<b>13</b>
<b>VI. Interventions des agences humanitaires</b>	<b>14</b>
<b>VII. Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti</b>	<b>15</b>
<b>VIII. Commentaires et Recommandations</b>	<b>20</b>

## I. Introduction

Localisée dans une zone sismiquement active, exposée aux intempéries et rendue très vulnérable en raison de l'absence de toute politique de réhabilitation de l'environnement, Haïti est, au cours des dernières décennies, régulièrement frappée par des catastrophes naturelles les unes plus violentes que les autres : inondations, glissements de terrain avec comme corollaire, des pertes humaines et matérielles inestimables engendrées par des pluies torrentielles, des orages, des tempêtes tropicales, des ouragans, etc.

Le point culminant est atteint le 12 janvier 2010 avec le séisme qui frappa plusieurs régions du pays. Comme jamais auparavant, tous les symboles de l'État se sont écroulés, des milliers de cadavres jonchaient les rues, des millions de blessés criaient à l'aide, des centaines de milliers de maisons se sont effondrées. Partout dans les régions concernées, c'était le chaos. Qu'en est-il de la situation, près de *deux* (2) ans après ce cataclysme ?

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Homme, le 10 décembre 2011, le ***Réseau National de Défense des Droits Humains*** (RNDDH) se propose de faire un diagnostic minutieux de la situation et de dégager des recommandations devant contribuer à une prise en charge réelle des victimes dans la perspective de leur réinsertion dans leur communauté respective.

## II. Mise en contexte

Le 12 Janvier 2010, un séisme de magnitude 7.3 a rudement frappé plusieurs régions d'Haïti provoquant ainsi des pertes humaines et matérielles indénombrables. Les populations profondément troublées par l'ampleur de ce cataclysme se sont précipitamment dirigées vers des espaces publics et privés pour se loger et ont transformé ces espaces en camps d'hébergement. Parallèlement, l'État haïtien affaibli, est incapable de s'organiser, voire de voler au secours des populations victimes. Conséquemment l'aide internationale s'est avérée indispensable.

En effet, dans un esprit de solidarité, la communauté internationale, par le couloir des agences humanitaires, a offert son assistance aux populations éprouvées sous de multiples formes dont entre autres nourriture, soins médicaux, secourisme, bâches, tentes, etc. Quelque temps après, cette aide, placée sous la supervision du ***Bureau des Affaires Humanitaires de l'Organisation des Nations-Unies***, s'est aussi traduite par la mise en place de projets à haute intensité de main d'œuvre, baptisés travail contre nourriture ou travail contre argent. D'autres projets visant à octroyer des abris transitionnels et une aide financière voient aussi le jour.

Au cours des *trois* (3) premiers mois qui ont suivi la catastrophe du 12 janvier 2010, plusieurs conférences régionales et internationales sont réalisées sur la reconstruction du pays. La plus importante est celle tenue le 31 mars 2010, à New York, au siège de ***l'Organisation des Nations-Unies*** (ONU), en accord avec le Gouvernement Haïtien et les pays amis d'Haïti. Plus de *cent cinquante* (150) représentants de Pays ainsi que des agences internationales ont pris part à cette conférence. L'Etat haïtien, alors représenté par le Président René PREVAL, a présenté son plan traduisant les priorités de son gouvernement pour la reconstruction du pays à court et à long terme.

A l'issue de cette rencontre, la promesse d'octroi de 9,9 milliards de dollars à Haïti sur une période de *trois* (3) ans, l'engagement des donateurs de canaliser leur aide vers les priorités telles que définies par l'Etat haïtien et la création d'une structure devant gérer cette aide, ont été annoncées.

En avril 2010, le gouvernement PREVAL - BELLERIVE, à la faveur d'une loi sur l'état d'urgence votée par la 48<sup>ème</sup> législature, a mis en place la ***Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti*** (CIRH) chargée de gérer l'aide internationale destinée à la reconstruction du pays.

Parallèlement, les élections sénatoriales partielles prévues pour le début de l'année 2010, sont renvoyées sine die. Finalement, par arrêté présidentiel en date du 24 juin 2010, le peuple haïtien est appelé en ses comices. Les différents candidats à la Présidence, à la Députation et au Sénat en ont profité pour faire miroiter aux électeurs des projets de relèvement, de politique de logement, de reconstruction nationale dans le respect des droits humains. Les 28 novembre 2010, 20 mars et 29 mai 2011, les élections présidentielles et législatives partielles sont tenues sur toute l'étendue du territoire national. Ces élections sont ponctuées d'actes de violence, de fraudes électorales, de manipulations au profit des candidats du Parti alors au Pouvoir. A *deux* (2) reprises, respectivement après la publication des résultats partiels tant du premier tour que du second tour des élections, le Président René PREVAL a sollicité de la communauté internationale l'envoi d'une équipe d'experts pour analyser les résultats. Il a fallu compter sur la vigilance des organisations nationales et internationales d'observation des élections pour porter le ***Conseil Electoral Provisoire*** (CEP) à publier des résultats définitifs qui reflètent un tant soit peu la volonté de l'électorat.

L'intronisation du nouveau président de la République, Joseph Michel MARTELLY a eu lieu le 14 mai 2011. Tous les espoirs d'un peuple éprouvé par la cherté de la vie, les catastrophes naturelles, le séisme du 12 janvier 2010, l'épidémie de choléra et la décapitalisation de la classe moyenne, sont fondés sur le nouveau président qui a promis lors de sa campagne, la construction immédiate de *trois mille* (3000) logements, dans le respect des normes internationales en matière de logement,

l'éducation gratuite pour tous les enfants en âge d'être scolarisés, l'émergence d'un Etat de droit et la création de l'emploi.

Cependant, il a fallu attendre *cinq* (5) mois supplémentaires avant la mise en place d'un gouvernement. Un vide institutionnel est créé et la direction des affaires de l'Etat est confiée à un gouvernement démissionnaire. En effet, le Président de la République, tour à tour, propose comme Premier Ministre, l'entrepreneur Daniel Gérard ROUZIER et Me Bernard Honorat GOUSSE. Les 21 juin et 2 août 2011, ces *deux* (2) choix sont rejetés respectivement par la **Chambre des Députés** et le **Sénat de la République**. Ce n'est qu'en octobre 2011 que le Docteur Gary CONILLE devient Premier Ministre. En effet, le 16 septembre 2011, à l'unanimité, la **Chambre des Députés** vote pour Gary CONILLE par *quatre vingt neuf* (89) voix pour, *zéro* (0) voix contre et *zéro* (0) abstention. Le 4 octobre 2011, le **Sénat de la République** ratifie le choix de Gary CONILLE, par *dix-sept* (17) voix pour, *trois* (3) voix contre et *neuf* (9) abstentions.

La population haïtienne et la communauté internationale qui attendaient impatiemment la mise en place d'un nouveau gouvernement semblent soulagées la première, parce que l'absence du gouvernement représentait, selon les autorités nouvellement établies, un obstacle au respect des promesses électorales et la seconde, parce qu'elle avait besoin d'un interlocuteur pour les négociations devant aboutir à la reconstruction nationale.

### III. Situation générale des personnes vivant dans les camps

Jusqu'au mois de juillet 2011, le pays compte *huit cent quatre vingt seize* (896) camps<sup>1</sup> et sites de relocalisation répartis dans *treize* (13) communes, selon le tableau suivant.

#	Communes	Nombre de camps
1.	Carrefour	99
2.	Cité Soleil	40
3.	Croix des Bouquets	64
4.	Delmas	189
5.	Ganthier	2
6.	Grand-Goave	26
7.	Gressier	32
8.	Jacmel	14
9.	Léogane	66

<sup>1</sup> **Sources** : *Organisation Internationale de la Migration (OIM)* ; *Cluster Coordination des Camps et Gestion des Camps (CCCCG)* ; *Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)* ; *Groupe d'Appui au Réfugiés et aux Rapatriés (GARR)*

10.	Pétion-ville	81
11.	Port au prince	151
12.	Petit-Goave	64
13.	Tabarre	68
<b>13 communes</b>		<b>896</b>

Ces camps accueillent au total *cent quarante neuf mille trois cent dix-sept* (149.317) familles pour *cinq cent quatre vingt quatorze mille huit cent onze* (594.811) personnes dont *deux cent quatre vingt trois mille six cent trente-cinq* (283.635) hommes, *trois cent onze mille cent soixante seize* (311.176) femmes.

Avec une résilience à nulle autre pareille, des personnes déplacées se lèvent chaque matin, se préparent avant de se rendre à leur travail pour subvenir aux besoins de leur famille. Elles nettoient leur tente et en prennent soin comme si elles vivaient chez elles.

De manière générale, les conditions de vie varient d'un camp à un autre. En effet, si dans un camp, les personnes déplacées sont assistées par les agences internationales dans d'autres, elles sont livrées à elles-mêmes. De plus, une même institution intervenant dans plusieurs camps peut décider d'elle-même d'accorder une aide différente. Conséquemment, aujourd'hui en Haïti il existe une distinction telle que certains camps sont plus **supportables** que d'autres.

Plusieurs camps et sites de relocalisation ne sont pas accessibles au transport public, notamment le camp **Delmas 75**, le camp ACRA, etc. Pour vaquer à leurs occupations, les personnes déplacées utilisent les motos dont le coût est exorbitant.

### **1. Mise en place de comités de camps**

Aujourd'hui, les camps disposent, pour leur majorité, d'un comité de coordination. Certains de ces comités ont bénéficié de l'appui du CCCM pour leur mise en place. Si certains membres de comités ont été élus, notamment à **Léogane**, d'autres pour leur part, ont été choisis avec le consentement des personnes déplacées.

Les comités de camp représentent généralement les personnes déplacées. Ils sont pour la plupart mixtes. Cependant, les femmes qui y sont impliquées ne sont pas nombreuses. De plus, elles ne semblent pas avoir une grande influence dans le comité. Il faut cependant souligner que l'effort de présence des femmes dans les comités assure à ces derniers une meilleure représentativité.

Dans certains camps et sites de relocalisation, les comités ont mis en place une structure de réception de plaintes. Ceci a été remarqué au **Camp Parc Gérard Christophe, Léogane**, au site de relocalisation **Mayard, Jacmel**, où une boîte de

doléances est placée. Cependant, ce mécanisme n'est pas remarqué dans les autres camps observés par le RNDDH.

Pour véhiculer une information ou faire passer un message, les membres des comités utilisent les techniques de porte à porte, les mégaphones ou fixent une rencontre avec les personnes déplacées.

Toutefois, les reproches adressés aux membres des comités de camps sont entre autres, le favoritisme, le clientélisme, le copinage, etc.

## **2. Environnement des camps**

### **✓ Situation géographique**

Les camps d'hébergement et les sites de relocalisation sont situés sur des terrains libres, dénudés, et poussiéreux, dans un environnement généralement malsain. Non loin d'eux, des piles d'immondices, recouverts de moustiques, de mouches, rabroués par des porcs, sont remarquables. Tel est le cas du camp situé à **Core-Mart 25 B, Martissant**, route de **Carrefour**.

Plusieurs camps sont localisés dans des lits de rivière, non loin de la mer, exposant ainsi les personnes déplacées qui s'y retrouvent, aux intempéries. A titre d'exemple, les camps SAC, **Martissant 2 A, Marassa**, route de **Tabarre, Eric Jean Baptiste**, route des Railles, **Carrefour**, etc.

### **✓ Toilettes et douches**

Des efforts remarquables ont été consentis par les organisations internationales qui installent au moins une dizaine de toilette par camp et site de relocalisation. Cependant, en raison du traitement de celles-ci par les personnes déplacées, souvent ces toilettes et ces douches sont en mauvais état, sales et nauséuses malgré leur proximité.

Les activités de nettoyage des sites et de vidange des toilettes mobiles ne se font qu'au gré des institutions qui en sont chargées, au point que passer près d'un camp peut constituer une épreuve à nulle autre pareille. Cet état de fait est surtout constaté dans les différents camps d'hébergement du **Champ de Mars**, dans les camps de **Carrefour**, de **Delmas**, de **Léogane**, etc.

Près de *deux* (2) années après le séisme du 12 janvier 2010, certains camps ne disposent pas d'espace pour le bain alors que d'autres n'ont pas de toilettes.

Les exemples suivants peuvent témoigner des problèmes relatifs aux douches et toilettes, endurés par les personnes déplacées :

❖ L'UNICEF a procédé au placement de *trente-six* (36) toilettes au **Camp Eric Jean Baptiste**. Cependant, aucun espace n'est prévu pour le bain.

❖ Au camp SAC, **Martissant 2 A**, des toilettes et des douches ont été placées par l'ACF. En raison de leur proximité avec le camp, ces toilettes ont toutes été incendiées par des individus non identifiés. Aujourd'hui, pour satisfaire leurs besoins physiologiques, les personnes déplacées s'accroupissent sur un pont sale, placé par elles-mêmes en suspens sur une rivière qui passe à proximité du camp. D'autres personnes préfèrent utiliser des sachets qu'ils appellent allègrement des **Parachutes**.



*Toilette en suspens – Camp SAC*

❖ Les personnes déplacées qui vivent au **Parc Alfredo, Route des Railles** n'ont pas de toilettes. Pour se soulager, elles doivent demander aux propriétaires des maisons qui se trouvent dans le voisinage, l'autorisation d'utiliser leurs toilettes privées. Le cas échéant, elles utilisent les **Parachutes**. De plus, pour se baigner, les personnes déplacées qui y sont localisées se rendent à la petite rivière attenante au camp. Cette rivière est aussi utilisée pour jeter les ordures.

❖ Au camp **Core-Mart 25 B**, *seize* (16) toilettes ont été placées, tout près du **Boulevard Jean Jacques Dessalines**, Route de **Carrefour**, pour l'utilisation des personnes déplacées. La dernière vidange a été réalisée en juin 2011. Depuis, les personnes déplacées de ce camp se débrouillent pour se soulager. Aucun espace n'ayant été mis en place pour le bain, nombreux sont ceux qui se baignent tout près des toilettes.

✓ ***Poubelles et canaux pour les eaux usagées***

Aujourd'hui encore, de nombreux camps sont dépourvus de poubelles. Conséquemment, c'est aux personnes déplacées qu'il revient de se débrouiller pour se débarrasser de leurs déchets. A titre d'exemple, les personnes déplacées localisées sur le **Camp Alfredo** jettent leurs ordures dans la petite rivière qui passe tout près du camp et qui leur permet aussi de s'alimenter en eau.



*Ordures / camp Core-Mart 25 B*



D'autres ne disposent que d'une seule poubelle pour les déchets de plusieurs centaines de famille. Conséquemment, ces camps sont sales, repoussants. A titre d'exemple, le **Camp Imole, Petit-Goave, Core-Mart 25 B, SAC, Martissant 2 A**, etc.

Rares sont les camps qui disposent d'un système de canalisation pour l'évacuation des eaux ménagères. Les eaux usagées sont jetées autour des tentes, en rues, dans les rivières ou dans la mer, dépendamment de la position du camp.

### 3. *Abri*

Les victimes du 12 janvier 2010 vivent encore sous des tentes. Aujourd'hui, ces tentes sont déchirées, délabrées, usées par le soleil et les intempéries. Elles sont souvent rapiécées, selon l'ingéniosité des personnes qui y vivent. Elles sont sales, hors d'usage et constituent de vrais passoirs. En effet, lors des pluies, les effets des personnes déplacées sont inondés.



*Parc Alfredo, Route des Railles*

D'autres victimes ont elles-mêmes construit leur tente avec des prélatés et des bouts de plastique, des morceaux de bois et de tôles abimées, offrant aux passants une image désolante. Cependant, celles qui peuvent se le permettre achètent leurs prélatés, leurs tentes ou reçoivent régulièrement des prélatés et des tentes de leurs amis qui travaillent dans les institutions offrant leur assistance dans ce domaine.

Parallèlement, nombreuses sont les institutions qui, dans le pays, octroient des abris transitionnels. Elles se rendent dans les camps, recensent les victimes et leur promettent un abri fait généralement de bois et de plywood couvert de tôle, sous réserve que les victimes détiennent un lopin de terre où placer ces abris. D'autres institutions exigent un papier de la Mairie avant de procéder à la construction de l'abri transitionnel. Il faut aussi souligner que même rares, certaines institutions offrent des abris recouverts de tôle dont la base est en béton.

Animées par l'espoir de meilleures conditions de logement, de nombreuses personnes déplacées prêtent de l'argent, louent des terrains dont l'échéance arrive à terme sans qu'elles aient pu y placer leur abri transitionnel. En effet, plusieurs mois passent sans que les personnes recensées munies de cartes, ne reçoivent ces maisonnettes. A titre d'exemple, en septembre 2011, ***l'Organisation Internationale de la Migration*** (OIM) a recensé les familles vivant au camp ***Core-Mart 25 B***, Martissant en leur promettant de leur fournir un abri transitionnel. A la publication de ce rapport, ces abris ne sont pas octroyés.

Certaines municipalités interviennent dans la location de terrain pour faciliter les personnes déplacées dans la réception des abris transitionnels. A titre d'exemple, à **Léogane**, les personnes déplacées ont été invités à louer, pour une période de *trois* (3) ans, une parcelle de terre pour *mille* (1000) gourdes.

Frustrées, plusieurs victimes affirment que c'est parce qu'elles n'ont pas de quoi payer qu'elles n'ont pas encore reçu leur abri. Elles font état de la commercialisation des abris par les employés des institutions qui les donnent.

Aujourd'hui, les personnes déplacées s'estiment fatiguées avec les recensements réalisés à tout bout de champ par des agences humanitaires, et dont les agents de terrain, pour attirer les foules, promettent une aide qui ne vient jamais.

#### 4. Accès à l'eau

Au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, l'eau était offerte régulièrement par des agences humanitaires. Cependant, au fur et à mesure que l'aide s'est amenuisée, l'eau n'est plus considérée comme une urgence.

Si certaines institutions continuent d'offrir leur aide dans l'octroi de l'eau pour l'utilisation journalière des victimes et de l'eau potable pour leur boisson, la majorité des camps de l'ouest et du Sud-est ne reçoivent plus d'eau.



Source située non loin du Parc Alfredo

Il faut souligner que des agences ont elles-mêmes proposé aux membres de comité de gestion de camps de commercialiser les derniers camions d'eau qui leur sont offerts dans le but de pouvoir acheter leur eau, à l'avenir. Conséquemment, aujourd'hui, des milliers de personnes déplacées s'arrangent elles-mêmes soit pour acheter l'eau pour leur utilisation, soit pour en faire chercher. Toutefois, le prix d'achat varie d'un camp à un autre de *deux* (2) jusqu'à *cinq* (5) gourdes le seau.

A titre d'exemple :

- ❖ Au camp **Eric Jean Baptiste**, le seau d'eau de *cinq* (5) gallons, se vend à *deux* (2) gourdes ;
- ❖ Au **Camp SAC, Martissant**, le prix d'un seau d'eau est de *trois* (3) gourdes ;
- ❖ A **Canaan**, une personne déplacée a besoin de pas moins de *cinq* (5) gourdes pour s'acheter un seau de *cinq* (5) gallons d'eau.

## 5. Accès à la santé

Rares sont les institutions présentes sur les sites qui offrent leur aide dans le domaine de la santé. Par exemple, au **Parc Gérard Christophe**, une clinique mobile est installée par l'organisation **Johanniter** où des services médicaux sont gratuitement offerts chaque vendredi. Un **hôpital tchèque** est placé sur le site de relocalisation **Mayard, Jacmel**. Dans d'autres camps et sites de relocalisation, des **Postes de Réhydratation Orale (PRO)** et des **Centres de Traitement du Choléra (CTC)** sont aussi placés. Cependant, ces installations de santé ne sont pas remarquées dans tous les camps et sites de relocalisation.

Ingénieuses, les personnes déplacées ont cherché à identifier les hôpitaux qui sont localisés dans leur entourage, pour les cas d'urgence. La majorité d'entre elles se reposent sur les hôpitaux de **Médecins Sans Frontières** situés non loin de leur camp, en raison de la gratuité des services.

Les maladies les plus fréquentes rencontrées sur les camps d'hébergement et les sites de relocalisation sont entre autres, le paludisme, la typhoïde, la tuberculose, les maladies de la peau, la diarrhée et la toux. De plus, plusieurs femmes se plaignent de souffrir d'infections vaginales.

## 6. Sécurité

Aucune politique étatique n'ayant été mise en place pour assurer la sécurité des personnes déplacées, le RNDDH peut affirmer que ceci ne constitue en rien une priorité, ce, malgré les nombreux appels lancés aux agents de la PNH et aux agents de la **Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)**.

Il faut toutefois souligner que dans certaines artères de la capitale et des villes de province, des agents de la PNH assistés de la MINUSTAH font des patrouilles. A titre d'exemple, le camp **Parc Bob, Petit-Goave** est sillonné par des patrouilles policières. Pourtant, mêmes ces rares patrouilles ne sont pas assidues. Elles ne rentrent pas à l'intérieur des camps et se contentent d'en faire le tour. De plus, la nuit, elles sont totalement absentes, livrant à elles-mêmes les personnes déplacées.

Pour la sécurité des camps dont ils assurent la coordination, ce sont donc les comités de camps qui montent des brigades devant travailler par rotation. Souvent, il s'agit de volontaires. Toutefois, certaines brigades ont été mises en place grâce à l'assistance d'institutions sous le label de travail contre argent.

Les camps d'hébergement et les sites de relocalisation ne disposent pas de barrière d'enceinte. Ceci facilite l'accès à toute personne, notamment aux voleurs. Conséquemment, les cas de vols sont légion, particulièrement lorsque les personnes

déplacées vaquent à leurs occupations journalières. Il est aussi fait état de cas de disputes conjugales, de bagarres, des jets de pierres et de tessons de bouteilles.

Plusieurs camps ne disposent d'aucun dispositif d'éclairage. Le soir, les personnes déplacées qui y vivent font face à toutes sortes de problèmes dont principalement les intimidations nocturnes.

Parallèlement, des institutions qui offrent leur aide dans l'éclairage des camps, n'adoptent pas toujours une aide effective. A titre d'exemple :

- ❖ L'USAID a offert au camp ACRA une génératrice qui n'est pas utilisée parce que les personnes déplacées ne disposent pas d'argent pouvant leur permettre de se pourvoir en carburant. Aujourd'hui, le site ACRA est plongé dans le noir.
- ❖ *Electricité Sans Frontières* a offert aux personnes déplacées localisées au camp *Core-Mart 25 B, Martissant*, des panneaux solaires et des batteries pour l'éclairage du camp. Les panneaux solaires ayant été emportés par des individus non identifiés, l'institution est retournée sur le site et a repris ses batteries. Depuis, le site est plongé dans le noir.

## **7. Nourriture et scolarisation**

Aujourd'hui, aucune aide en nourriture n'est offerte aux personnes déplacées. Celles-ci s'adonnent à la débrouillardise, au petit commerce, aux menus travaux, etc. pour subvenir aux besoins de leur famille.

Les projets de travail contre argent, de nourriture contre argent et d'aide économique aujourd'hui sporadiques, tendent à définitivement disparaître des camps et des sites de relocalisation.

Les enfants ne fréquentent pas l'école. Les personnes déplacées affirment avoir entendu parler du programme d'éducation gratuite à la radio mais, leurs enfants – qui font partie de ceux qui en ont le plus besoin – ne sont pas touchés.

## **IV. Expulsions**

Dans les *treize* (13) communes où les camps et sites de relocalisation se retrouvent, des cas d'expulsions ont été répertoriés par le RNDDH. En effet, certaines personnes qui occupaient des terrains privés, des places publiques, ont été soit invitées à laisser l'endroit selon une entente préalable, soit obligées de vider les lieux, par la force.

Selon un rapport<sup>2</sup> du *Cluster Coordination de Camps et Gestion de Camps*, publié en septembre 2011 confirmé par les rapports du *Groupe d'Appui aux Réfugiés et aux Rapatriés* (GARR) et par les observations du RNDDH, au moins cent neuf (109) camps accueillant des victimes du 12 janvier 2010 ont été totalement vidées par les propriétaires de terrain contre douze (12) autres qui ont été partiellement expulsés. Au total, cinquante huit mille cinq cent huit (58.508) personnes ont été touchées par ces expulsions dont quelques unes ont retenu l'attention du RNDDH :

- ✓ Arguant que nombre des personnes qui habitent les camps d'hébergement localisés à *Delmas* sont des voleurs qui profitent de la situation pour s'adonner à des actes répréhensibles avant de se réfugier sous les tentes, le Maire de *Delmas*, Wilson JEUDY a, au cours du mois de mai 2011, procédé à l'expulsion de quatre cent quatre-vingt quatorze (494) familles dont trois cent cinquante (350) au *Carrefour de l'Aéroport*, intersection *Delmas* et *Avenue Toussaint Louverture*, et cent quarante quatre (144) autres à *Delmas 3*. A chacune de ces expulsions, le Maire s'est fait accompagner d'agents de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) et d'agents municipaux. Plusieurs personnes qui n'étaient pas sur les lieux lors de ces expulsions forcées ont perdu leurs affaires, en raison du fait que ces expulsions sont faites dans le courant de la journée, sans préavis et dans l'irrespect total des droits de la personne humaine.
- ✓ Au cours de la période allant du 15 au 19 juillet 2011, le maire de *Port-au-Prince*, Jean Yves JASON, a expulsé un total de cinq cent soixante et une (561) familles localisées au *Stade Sylvio Cator*. Si pour plus d'un, cette expulsion est faite en douceur, pour beaucoup d'autres, elle est violente. Plusieurs familles qui vivaient au *Stade Sylvio Cator* sont retournées chez elles alors que d'autres ont dû être relocalisées par les autorités municipales. De plus, selon les informations recueillies par le RNDDH, plusieurs familles ont reçu un montant allant jusqu'à dix mille (10.000) gourdes contre la promesse de vider les lieux.
- ✓ Les places *Jean Pierre Boyer* et *Saint Pierre* situées à *Pétion-ville* ont été vidées de leurs occupants suite à une entente entre la Mairesse de cette commune, Claire Lydie PARENT et les victimes. En effet, dans un premier temps, la Mairie a offert à chaque famille la somme de vingt mille (20.000) gourdes. Par la suite, une somme de vingt et une (21.000) gourdes a été octroyée aux familles restantes dans le cadre du programme 16/6, mis en œuvre pour venir en aide aux familles logées dans seize (16) camps de six (6) quartiers de la zone métropolitaine.

---

<sup>2</sup> *Rapport sur les cas d'éviction de la population de déplacées internes vivant dans les camps en Haïti, Coordination de Camp et Gestion de Camp (CCGC) / Cluster Abri, septembre 2011, 14 pages.*

- ✓ Au Camp **Eric Jean Baptiste**, situé sur la Route des **Railles, Carrefour**, environ *sept cents* (700) familles sont recensées au lendemain du séisme. Le propriétaire du terrain dont le camp porte le nom, voulant récupérer sa propriété, a octroyé la somme de *cinq mille* (5.000) gourdes par famille à *deux cents* (200) familles, ce dans le but de leur permettre de se trouver un autre endroit où habiter. Parmi les familles restantes, *cent cinquante-huit* (158), elles-mêmes propriétaires ou locataires de terrain, sont inscrites dans un programme d'abri transitionnel dirigé par ACTED. Les abris promis mesurent *deux mètre vingt-cinq* (2m25) de largeur sur *six mètres* (6m) de longueur et seront octroyés par famille, quelle que soit leur taille. Devant l'imminence du projet, *quarante-sept* (47) familles pressées par ACTED se sont débrouillées pour louer un lopin de terre à la **Croix des Bouquets**. Aujourd'hui encore, elles attendent l'institution qui, pour s'excuser du retard, affirme que les matériels sont bloqués à la douane.

Parallèlement, plusieurs victimes du 12 janvier 2010 localisées dans différents camps d'hébergement dont **Django, Camp Mosaïques, Camp Mormon**, tous situés à **Delmas, Camp Grace Village**, situé à **Lamentin 54**, sont sous la menace constante de déguerpissement. Certains propriétaires qui veulent rentrer en possession de leurs terrains exigent que leur espace soit vidé. Ces derniers ont tendance à ne pas accorder de délai aux occupants. D'autres font usage de menaces verbales, d'intimidations nocturnes, de jets de pierres et de tessons de bouteilles pour porter les victimes à s'en aller d'elles-mêmes.

Face à cette situation, plusieurs sit-in et manifestations de mécontentement ont été réalisés par les personnes vivant dans les camps pour solliciter des propriétaires et des autorités étatiques la permission de rester sur les terrains jusqu'à ce qu'ils aient les moyens de partir. Les manifestants en profitent aussi pour réclamer les *trente mille* (30.000) abris promis par le Président de la République. Cependant, à date, aucune lueur de ce projet n'est à l'horizon.

## V. Présence de l'Etat

Le gouvernement haïtien semble avoir manifestement perdu le contrôle des interventions des organisations internationales sur le terrain. En effet, des recensements sont réalisés non pas par les organismes étatiques mais, par des agences d'interventions humanitaires, des promesses sont faites aux personnes déplacées, des projets sont mis en œuvre sans l'appui des autorités. Aujourd'hui, l'Etat haïtien donne l'impression d'être encore au dépourvu et de n'avoir aucun plan réel pour les personnes déplacées.

Les élus locaux ne rendent pas visite aux personnes déplacées. D'aucuns affirment avoir pu approcher de près des candidats. Cependant, après les élections, aucune

visite n'est réalisée par les élus d'autant plus qu'à date, aucune des promesses faites par ces derniers, n'a été tenue.

## **VI. Interventions des agences humanitaires**

Malgré le départ de la plus grande majorité d'entre elles, aujourd'hui encore, des agences humanitaires interviennent dans les camps et les sites de relocalisation. Elles se retrouvent à **Port-au-Prince**, à **Tabarre**, à **Petit-Goave**, à **Jacmel**, à **Léogane**, à **Grand-Goave**.

<b>Interventions</b>	<b>Institutions</b>
Latrines	Save the children – Inter SOS – CARE
Eau	Save the children – Inter SOS – OXFAM – Médecins sans Frontières
Ramassage d'ordures	OIM – Save the children – ARC – C4W
Abris	FLM – OIM – Croix Rouge Canadienne – ARC – Haiti Relief Mission – Habitat Humanity – IRD – Samaritan Purse – Militaires vénézuéliens – MEDAIRE – JP - ADRA
Tentes - prélatés	Croix Rouge
Recensement	OIM
Santé	JOHANNITER – CARITAS –IMC – PSI
Gestion de camps	CCCM
Blader	MSF
Cash for work	ACTED
Kits hygiéniques	CEVSI
Habits	Calvaire Chapelle
Eclairage	UNPF – MINUSTAH
Nourriture	Eglise luthérienne

La liste de ces institutions et leur domaine d'intervention n'est pas exhaustive. Toutefois, aujourd'hui plus que jamais, les agences internationales interviennent elles-mêmes sur le terrain. Elles mettent en œuvre leurs projets, assurent le suivi alors que parallèlement, elles financent d'autres projets.

Plusieurs agences intervenant dans le domaine de distribution d'eau offrent, selon leur caprice, de l'eau traitée ou de l'eau non traitée. Dans d'autres cas, une même agence intervient dans plusieurs domaines, dans des camps différents.

De plus, ***les institutions sont nombreuses à travailler dans l'octroi des abris transitionnels alors que paradoxalement, c'est dans ce secteur que les déplacés souffrent le plus.***

## VII. Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH)

Le 19 avril 2010, une *Loi portant Amendement de la Loi sur l'État d'Urgence* est publiée dans le Journal Officiel de la République. A la faveur de cette loi, est créée pour une période de *dix-huit* (18) mois, la *Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti* (CIRH) dont la mission principale est de coordonner la planification des projets dans le processus de reconstruction du pays.

En octobre 2011, le mandat de la CIRH est arrivé à terme. Mais, elle semble ne pas vouloir céder la place à une structure nationale, tel que prévu dans la Loi qui la créé. En effet, à l'article 15 de la *Loi portant Amendement de la Loi sur l'Etat d'Urgence*, il est prévu ce qui suit :

**« A la fin de son mandat, les fonctions de la CIRH seront transférées à la Régie pour le Développement d'Haïti (RDH) composée exclusivement de personnalités haïtiennes et qui aura pour tâches d'assurer la planification et la coordination à long terme requises pour la mise au point et la validation des stratégies de reconstruction, la préparation et l'évaluation de projets proposés aux fins de financement et de mise en œuvre, ainsi que la coordination et le suivi de l'aide globale. Les missions, les attributions ainsi que la durée de la RDH seront établies par la Loi. »**

Décriée par plusieurs organisations en raison de son fonctionnement opaque, la CIRH, à travers une campagne de sensibilisation, essaie, à la fin de son mandat, de se faire connaître du public.

Parallèlement, des dizaines de rencontres sont réalisées par la CIRH, dont certaines avec les nouveaux élus, le Parlement Haïtien, etc. Les projets approuvés par la CIRH avoisinent *deux cent six millions deux cent soixante douze mille* (206.272.000) dollars américains. Toutefois, les effets de ces projets dont plusieurs sont mis en œuvre, ne sont pas visibles.

En voici la liste :



Ministère Responsable	Entité exécutrice	Budget Total	Source des fonds	Approuvé	Lieu	Statut
<b>Renforcement des capacités</b>						
<b>1. Système de financement agricole</b>						
MARNDR	DID, IICA, Financière agricole du Québec	22 Million	ACDI - DID- MARNDR	14/12/ 2011	Territoire national	Financement conception
<b>2. Gestion locale des risques et désastres</b>						
MICT	Centre d'étude et de coopération internationale	4.65 millions	ACDI – CEDI	28/12/2011	Territoire national	Financement conception
<b>3. Coopération Municipale</b>						
MICT	Union des Municipalités du Québec, ville de Montréal, et Fédération des municipalités canadiennes	8.9 million	ACDI	28/02/2011	Port-au-Prince et région des Palmes	Elaboration de contrat
MEF – MPECE	OTA, Us Department of the Treasury	7 Million	OTA, US Department of the Treasury	14/12/2010	Port-au-Prince	Elaboration de contrat, Mise en œuvre
<b>4. Programme de gestion des risques et des désastres</b>						
MICT - DPC - MPCE	MICT, DPC, MPCE	18.5 Million	ECHO – USAID - PNUD - OIM - autres bailleurs -gouvernement d'Haïti	06/10/2010	Port-au-Prince	Exécution
<b>5. Enlèvement de débris avec équipement lourd</b>						
MTPTC	USAID	3.9 Million	USAID	14/12/ 2010	Port-au-Prince, Nazon	Complété
<b>6. Enlèvement de débris à Port-au-Prince pour faciliter le retour des personnes déplacées</b>						
MTPTC	PNUD, U NOPS, UN-HABITAT et OIT	16.95 Million	HRF	17/8/ 2010	Port-au-Prince	Exécution
<b>7. Démolition de bâtiments et enlèvement de débris avec équipements lourds</b>						
MTPTC	PNUD - UN - Habitat - OIT	25 Million	FRH - PNUD	14/12/ 2010	Turgeau	Financement conception
<b>Education</b>						
<b>8. Ecole Zorangé</b>						
MENFP	Fondation ProDev	2.41 Million	BID, Consortium des fondations privées	14/12/2010	Zorangé / ouest	Mise en œuvre
<b>9. Education à la construction d'habitat</b>						
MENFP - MTPTC	UNOPS - UNICEF	38.3 Million	Aucune ; ce projet n'est toujours pas financé	06/10/ 2010	Programme national	Financement conception
<b>10. Rétablissement du secteur de l'éducation</b>						

MENFP - MEF	MENFP	500 Million	BID - autres bailleurs	06/10/2010	Territoire national	Financement, conception ; Elaboration de contrat ; En exécution
<b>11. Rentrée scolaire 2010</b>						
MENFP	MENFP	94 Million	S/O	17/8/ 2010	Territoire national	Projet exécuté en dehors du cadre de la CIRH
<b>12. Améliorer les programmes de cantines scolaires, l'accès à l'eau et l'hygiène dans les écoles</b>						
MENFP- MSPP	MÉNEFP – PAM - UNICEF	79.6 Million	UNUCEF - PAM	17/8/2010	Territoire national	Financement, Conception ; Elaboration de contrat ; En exécution
<b>Energie</b>						
<b>13. Le soleil éclaire la voie : embellie pour Boucan Carré</b>						
MTPTC	SELF	1.5 Million	NRG Energy Inc., Fonds Clinton-Bush pour Haïti	06/10/ 2010	Boucan Carré	Elaboration de contrat
<b>14. Connexion au réseau électrique de la République Dominicaine</b>						
A déterminer	A déterminer	11 million	A déterminer	17/8/ 2010	Pays entier	Financement conception
<b>15. Production d'énergie hydro-électrique – Artibonite 4c</b>						
MARNDR - EDH - MTPTC	À déterminer	191 Million	BID – autre à déterminer	17/8/2010	Artibonite, près de Mirebalais	Financement conception
<b>16. Réhabilitation des sous-stations d'électricité prioritaires à Port-au-Prince</b>						
MTPTC	USAID	8 Million	USAID	10/8/ 2010	Port-au-Prince	Financement conception Exécution
<b>Santé</b>						
<b>17. Réhabilitation des handicapés</b>						
MSPP	USAID	8 Million	USAID	14/12/ 2010	Port-au-Prince, St. Marc, Cap-Haïtien	Elaboration de contrat
<b>18. Construction d'un hôpital à Belle-Anse</b>						
MSPP	Esperanza sin Fronteras	8.87 Million	Gouvernement de Valence, Espagne	06/10/ 2010	Belle-Anse, Sud-est	Elaboration de contrat
<b>19. Construction du sanatorium de Sigueneu à Léogane</b>						
MSPP	INTERSOS et autres	8 Million	AGIRE	14/12/ 2010	Léogane	Exécution
<b>20. Consortium public / privé sur la santé</b>						
MSPP	Real Medicine Foundation	8 Millions	RMF	06/10/ 2010	Port-au-Prince	Financement conception
<b>21. Hôpital d'urgences Médicales et chirurgicales à Port-au-Prince</b>						
MSPP	MSF - fondation FOSSAP	70 Million	MSF	28/2/ 2011	Port-au-Prince	Financement/ conception
<b>Logement et abris Plan de prévention sismique pour le Nord d'Haïti</b>						
Plusieurs	Diverses agences coordonnées	9.96 Million	FRH - PNUD	28/2/2011	Nord, Nord-est, et	Financement/ conception

	par le PNUD				Nord-ouest	
<b>22. Appui à la reconstruction de logement et de quartiers</b>						
MPCE -BMPAD	ONU, BMPAD	30 Million	PNUD - MPCE	28/2/2011	Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-haïtien , Cayes, Jacmel	Financement et conception
<b>23. Facilité de Financement du logement</b>						
Aucun identifié	Développement Innovation Group	47 Million	FCBH – OPIC - FRH - Gouvernement des Etats-Unis	28/2/2011	Port-au-Prince	Financement/ conception
<b>24. Programme national de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles</b>						
MICT - MTPTC	OIM	2 Million	FRH	14/12/2011	Territoire national	Exécution
<b>25. Reconstruction de logement et d'infrastructures communautaires</b>						
MEF - BMPAD	MEF	30 Million	Banque mondiale	14/12/2011	Port-au-Prince, Carrefour et Delmas	Mise en œuvre
<b>Création d'emploi</b>						
<b>26. Projet de redéveloppement communautaire</b>						
Non-Identifié	Konbit pour Haïti	1.7 Million	Fonds Clinton-Bush pour Haïti	28/2/2011	Ouest, Port-au-Prince	Financement/ conception
<b>27. Restauration de la végétation et gestion des ressources naturelles transfrontalières</b>						
MdE	Ministère de l'Environnement d'Haïti et de la République Dominicaine	3.13 Million	PNUD / PNUE / PAM / Gouvernement de la Norvège,	28/2/2011	Fort Liberté / Jacmel	Exécution
<b>28. Développement de la production du lait en Haïti</b>						
MARNDR	MARNDR	17 Million	FRH	28/2/2011	Territoire national	Financement/ conception
<b>29. Construction de nouveau pont Millet</b>						
MTPTC	USAID	1.7 Million	USAID	14/12/2010	Port-au-Prince Pétion-ville	Exécution
<b>30. Autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes</b>						
MSPF	Banque Mondiale - MCFDF	2 Million	Banque Mondiale Fondation Nike	14/12/2010	Port-au-Prince, Léogane ; Hinche	Financement/ conception
<b>Eau et assainissement</b>						
<b>31. OXFAM-GB Réponse sismique</b>						
Non-Identifié	Consortium de 20 ONGs	41 Million	OXFAM	06/1/ 2010	Ouest, Port-au-Prince et ses environs	Complété
<b>32. Projet et d'installation sanitaire</b>						
MdE	DINEPA	200 Million	BID / AECID	17/08/ 2010	Ouest Port-au-Prince	Financement/ conception

<b>Autres secteurs</b>						
<b>33. Création d'un fonds de garantie pour le développement des entreprises (DCA)</b>						
BRH	USAID - Sofhides et Sogebank	8.5 Million	USAID	14/12/ 2010	Gonaïves, Cap-haïtien, Port-au-Prince	Financement/ conception ; Exécution
<b>34. Corridor biologique de la Caraïbe (CBC)</b>						
MdE	MdE	1 Million	Ministère de l'Environnement	06/10/2010	Projet tri-national	Elaboration de contrat
<b>35. Appui au développement du Transport</b>						
MTPTC	MTPTC – Unité centrale d'exécution	454 Million	BID	17/08/2010	Territoire national	Financement / Conception ; Elaboration de contrat
<b>36. Opération Politique de développement d'urgence</b>						
MEF	MEF	55 Million	BM - BIRD	17/6/2010	Territoire national	Mise en œuvre
<b>Projet multisectoriels</b>						
<b>37. Protection, soins et soutien aux femmes et aux filles victimes de violences en Haïti</b>						
MSP	FNUAP, l'UNICEF, l'UNIFEM et l'OIM	10.6 Million	À déterminer	06/10/ 2010	Territoire national	Financement/ conception
<b>38. Développement durable dans le Sud-Ouest</b>						
MPCE – MdE - MARNDR	PNUE, UNOPS, CRS et 20 autres organisations	12.55 Million	FRH – PNUE/UNOPS – USAID - Gouvernement norvégien,	06/10/2010	Tiburon – Port Salut et île-à-Vache	Exécution

## VIII. Commentaires et Recommandations

La situation qui prévalait au 12 janvier 2010 a grandement évolué. Le nombre de personnes déplacées ainsi que le nombre de camps ont considérablement baissé. Cependant, cet état de fait n'est pas le fruit d'un plan d'accompagnement et de réinsertion sociale mis en place par l'Etat pour supporter les victimes et leur permettre de reprendre progressivement leurs activités antérieures. Il est dû surtout à une politique de pourrissement de la situation qui du coup, se noie dans d'autres événements.

Dans le mépris total des règles internationales en matière de déplacement des populations victimes de catastrophes naturelles, au cours de l'année 2011, l'Etat haïtien a utilisé des moyens forts pour expulser brutalement les victimes du 12 janvier 2010 qui se trouvaient encore dans des espaces publics arguant que ces victimes sont de connivence avec des membres de gangs armés.

D'autres victimes réfugiées dans des espaces privés abandonnent ces terrains, tant les intimidations les empêchent de dormir ou d'aller vaquer à leurs occupations. Paradoxalement, ***aujourd'hui, il est un fait que les personnes déplacées ne veulent plus rester sous les tentes.*** Elles affirment être prêtes à vider les lieux, moyennant qu'un délai leur soit accordé pour pouvoir sauvegarder assez d'argent en vue de louer une maison ou de se trouver un lopin de terre, pour se réinsérer.

Face au laxisme et à l'indifférence des autorités étatiques, de nombreuses familles décident de leur propre chef de retourner chez elles. En ce sens, elles s'arrangent pour rafistoler des maisons qui auraient dû être démolies et essaient de se débattre pour survivre. Pour les familles qui n'en ont pas les moyens, les rues, les places publiques, les anciens terrains de jeu, les terrains vides situés à flanc de montagne, tout près de la mer ou dans les lits des rivières, restent et demeurent la seule alternative. Pour leur réinsertion, elles attendent des autorités une aide qui tarde à venir. Stoïquement, elles font face aux difficultés engendrées par la vie sous une tente : la promiscuité, les maladies de la peau, le choléra, les intempéries, l'insécurité, etc.

Dans plusieurs camps, les personnes déplacées vivent à l'ère préhistorique, dans des conditions infrahumaines. Elles procèdent nues à leurs ablutions en pleine rue, elles font leurs besoins physiologiques dans la nature ou dans des sachets. Elles n'ont pas accès à l'eau, n'ont pas d'activités génératrices de revenus. Faute d'argent, leurs enfants ne vont pas à l'école. Armées de machettes, de bâtons, de couteau, elles assurent aussi leur sécurité.

En dépit du fait que plusieurs millions de dollars en devise américaine aient été injectés dans la destruction des bâtiments gravement endommagés par le séisme et

le ramassage de déblais, plusieurs maisons représentent un danger pour la population.

Conditionné à trop d'exigences, le don des abris transitionnels aux personnes déplacées reste incertain car, pour leur grande majorité, ces personnes ne sont pas éligibles. D'autre part, celles qui se sont débrouillées pour satisfaire aux exigences des institutions, constatent impuissantes que celles-ci semblent ne pas vouloir tenir parole. Ces personnes détiennent des cartes, preuve de la promesse qui leur a été faite, elles ont aussi des titres consacrant la location d'un lopin de terre. Il ne leur manque donc que ces abris promis des mois auparavant.

Dans l'irrespect des *normes de redevabilité humanitaire et de gestion de la qualité*, les organisations présentes dans les camps, élaborent des projets sans la participation des personnes déplacées, font des recensements, promettent de l'aide, ne respectent pas leurs engagements et plient bagage, souvent sans annoncer leur départ aux victimes.

L'Etat haïtien n'exerce aucun contrôle sur les camps et sites de relocalisation. Les différentes promesses de campagne sont jetées dans les oubliettes. Aujourd'hui, ce sont les comités de camps qui établissent des règles de conduite et se substituent aux autorités. De plus, rien n'est dit quant au maintien de la CIRH ou à la déclaration de la caducité de cette commission dont le mandat est arrivé à terme.

Fort de tout ce qui précède et dans le but de plaider pour une réinsertion effective des personnes déplacées, le RNDDH recommande aux autorités de :

- ❖ Préparer avec les victimes du 12 janvier 2010, à travers des focus groupes, un projet de réinsertion sociale où lequel toutes les attentes et les aspirations des déplacées seront effectivement prises en charge ;
- ❖ Elaborer avec les personnes déplacées des plans d'évacuation des terrains privés et publics ;
- ❖ Négocier avec les propriétaires de terrain pour obtenir un moratoire permettant à l'Etat de planifier le départ ordonné des personnes déplacées ;
- ❖ Rapatrier le contrôle des camps d'hébergement par la présence active des institutions publiques ;
- ❖ Respecter les promesses de campagne dans le but de permettre aux personnes déplacées de s'adonner à des activités génératrices de revenus.

*Ce document a été réalisé avec l'aide de la Fondation de France. Son contenu relève de la seule responsabilité de la FIDH et du RNDDH et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la Fondation de France*